



DÉCLARATION DE VISION

PRÉAMBULE

L'Afrique se trouve au seuil d'une transformation numérique décisive. Les Technologies de l'Information et de la Communication ont évolué au-delà d'un simple secteur économique pour devenir le fondement même de notre développement continental, de notre intégration régionale et de notre compétitivité mondiale. Les décisions que nous prenons aujourd'hui concernant notre avenir numérique détermineront la prospérité et la souveraineté des générations à venir.

L'Union Africaine des Télécommunications, en tant qu'institution spécialisée de l'Union Africaine pour les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication, porte une responsabilité immense et possède un potentiel extraordinaire pour façonner cet avenir. Toutefois, la concrétisation de ce potentiel exige un leadership audacieux, une vision stratégique et un engagement inébranlable envers l'exécution.

VISION

Ma vision en tant que Secrétaire Général de l'Union Africaine des Télécommunications est de transformer notre organisation en une institution agile, proactive et axée sur les résultats qui impulse une transformation numérique inclusive, souveraine et innovante au service des citoyens et des économies africaines.

L'Afrique ne souffre pas d'une pénurie d'idées pour le secteur des TIC. Notre défi réside dans l'exécution et la confiance. Mon mandat est dédié à la résolution de ces deux aspects.

Cette vision positionne l'Union Africaine des Télécommunications comme un acteur central dans la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. L'organisation évoluera de son rôle traditionnel de coordination et de plaidoyer pour devenir un orchestrateur d'initiatives numériques continentales, un intermédiaire financier de confiance et un centre d'ingénierie de projets TIC à grande échelle.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Durant mon mandat, je m'engage à faire progresser l'Afrique vers trois transformations fondamentales.

Premièrement, notre continent doit passer du statut de consommateur de technologies à celui de producteur souverain de solutions numériques et d'applications d'intelligence artificielle. Cela nécessite des investissements délibérés dans les écosystèmes d'innovation locaux, les capacités de recherche et développement, et l'accompagnement des entreprises technologiques africaines.

Deuxièmement, nous devons passer d'un paysage numérique fragmenté à un marché numérique panafricain intégré. La promesse de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine ne peut être pleinement réalisée sans une infrastructure numérique harmonisée et un environnement réglementaire permettant des flux de données transfrontaliers fluides, des services numériques et un commerce électronique sans entraves.

Troisièmement, nous devons convertir nos déficits actuels en matière de connectivité et de compétences numériques en un écosystème numérique inclusif porté par la jeunesse africaine. Avec la population la plus jeune au monde, l'Afrique possède un avantage démographique extraordinaire qui doit être exploité à travers des programmes complets d'alphabétisation numérique et d'initiatives de développement des compétences.

PILIERS STRATÉGIQUES

La réalisation de ces objectifs repose sur cinq piliers stratégiques interconnectés qui guideront les priorités et les activités de l'Union Africaine des Télécommunications tout au long de mon mandat.

Pilier Un : Infrastructure Numérique Fondamentale

Une infrastructure numérique robuste, accessible et souveraine constitue le socle sur lequel toutes les autres aspirations numériques doivent être construites.

Sous ma direction, l'Union Africaine des Télécommunications défendra l'expansion des réseaux de fibre optique terrestres et sous-marins pour connecter les régions enclavées et réduire la dépendance aux routes de transit internationales.

Nous plaiderons pour la modernisation des réseaux mobiles, en soutenant le déploiement d'infrastructures de quatrième génération dans les zones mal desservies tout en préparant le cadre réglementaire et technique pour les technologies de cinquième génération. De manière critique, nous promouvrons le développement d'installations de stockage de données locales à travers le continent pour garantir la souveraineté des données, réduire la latence et maintenir les données africaines sur le territoire africain.

Pilier Deux : Sécurité Énergétique et Cybersécurité

Une infrastructure numérique sans alimentation électrique fiable est une infrastructure non réalisée.

L'Union Africaine des Télécommunications promouvra activement le couplage du développement numérique avec l'accès à l'énergie, reconnaissant que l'électricité est devenue la principale contrainte pour les opérations des centres de données et l'expansion des réseaux. Nous plaiderons pour des solutions d'énergie renouvelable capables de fournir une alimentation durable pour l'infrastructure numérique tout en contribuant aux engagements climatiques continentaux.

Simultanément, il est impératif de sécuriser notre infrastructure publique numérique contre des menaces de plus en plus sophistiquées. Cela nécessite l'établissement d'éléments fondamentaux critiques, notamment des systèmes d'identité numérique robustes, des plateformes de paiement sécurisées et des mécanismes d'échange de données protégés. L'Union Africaine des Télécommunications travaillera sans relâche pour accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Malabo dans tous les États membres, établissant ainsi un cadre continental pour la cybersécurité et la protection des données personnelles.

Pilier Trois : Intégration Régionale et Harmonisation Réglementaire

La vision d'un marché numérique africain unique exige une action concertée en matière d'harmonisation réglementaire.

L'Union Africaine des Télécommunications dirigera les efforts visant à harmoniser les cadres juridiques nationaux régissant l'allocation du spectre, les régimes de licences et les frais réglementaires. Une telle harmonisation est essentielle pour créer un marché numérique unifié, sécurisé et attractif pour les investissements.

Nous soutiendrons le développement de réseaux terrestres transfrontaliers qui facilitent les échanges de données intra-africains, contribuant directement aux objectifs d'intégration économique de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine.

Notre organisation servira de plateforme principale pour développer des positions africaines communes dans les forums internationaux, garantissant que notre continent s'exprime d'une voix forte et unifiée dans les institutions telles que l'Union Internationale des Télécommunications, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers et le Forum sur la Gouvernance de l'Internet.

Pilier Quatre : Financement et Développement des Capacités

La transformation que nous recherchons nécessite des niveaux d'investissement sans précédent et un changement fondamental dans la manière dont le développement numérique est financé sur notre continent.

L'Union Africaine des Télécommunications doit évoluer au-delà de son rôle traditionnel pour devenir un facilitateur actif des flux d'investissement. Cela signifie passer de la dépendance aux subventions et aides vers des approches d'investissement structuré qui attirent les fonds souverains, les institutions de financement du développement et les investisseurs institutionnels mondiaux.

Je propose la création d'une unité dédiée de préparation de projets au sein de l'Union Africaine des Télécommunications, capable de transformer les priorités politiques en projets bancables répondant aux exigences de diligence raisonnable des principaux investisseurs.

Nous promouvrons des mécanismes de financement innovants, notamment des obligations inclusives, des facilités de garantie pour les petites et moyennes entreprises, et des plateformes de financement participatif qui démocratisent l'investissement dans l'infrastructure numérique.

Tout aussi important est le développement du capital humain africain. L'Union Africaine des Télécommunications défendra des programmes complets de compétences numériques visant à former la jeunesse africaine pour construire, maintenir et innover sur notre infrastructure numérique. Nous devons créer des opportunités attractives qui retiennent les Africains talentueux sur le continent, inversant la fuite des cerveaux qui a historiquement affaibli notre capacité technique. La création d'un Fonds Africain pour l'Intelligence Artificielle soutiendra des projets à fort impact qui développent l'expertise locale tout en relevant des défis sociaux et économiques pressants.

Pilier Cinq : Efficacité Organisationnelle

L'Union Africaine des Télécommunications doit elle-même incarner l'agilité et l'efficacité que nous cherchons à promouvoir à travers le continent. La transformation interne n'est pas optionnelle ; elle est essentielle à notre crédibilité et à notre impact.

Je m'engage à rationaliser les processus décisionnels par une délégation appropriée de l'autorité et la création d'équipes de réponse rapide capables de relever les défis régionaux urgents. Nous exploiterons les outils numériques et l'intelligence artificielle pour surveiller les tendances des télécommunications en temps réel et améliorer la communication avec les parties prenantes. Des mécanismes de retour d'information robustes avec les États membres et les partenaires du secteur privé garantiront que l'organisation reste réactive aux besoins évolutifs. Des forums consultatifs réguliers permettront un engagement proactif face aux défis émergents.

Le développement professionnel de notre personnel recevra une attention particulière. La formation aux compétences transversales renforcera la polyvalence, tandis que les structures d'équipes basées sur des projets amélioreront la flexibilité opérationnelle. Des systèmes de gestion des connaissances améliorés garantiront que les meilleures pratiques sont systématiquement capturées et diffusées à travers les régions.

PROPOSITION DE VALEUR

L'Union Africaine des Télécommunications sous ma direction offrira une valeur distincte à chaque catégorie de parties prenantes.

Pour les gouvernements des États membres et les ministères, nous offrons un soutien concret à la souveraineté numérique à travers des cadres de stockage de données locales et des modèles réglementaires souverains.

Nous renforçons la sécurité nationale grâce à des capacités de cybersécurité renforcées et à la mise en œuvre de la Convention de Malabo. Nous facilitons le développement économique par l'attraction d'investissements et la création d'emplois dans le secteur numérique.

Nous permettons une intégration régionale harmonieuse grâce à des cadres harmonisés alignés sur les objectifs commerciaux continentaux.

Pour les opérateurs de télécommunications et le secteur privé, nous assurons la prévisibilité réglementaire grâce à des cadres juridiques harmonisés et stables. Nous ouvrons l'accès au marché à une base de consommateurs unifiée de plus d'un milliard d'Africains. Nous réduisons les coûts opérationnels grâce à des arrangements de partage d'infrastructures et des économies d'échelle. Nous facilitons l'accès au financement par des mécanismes innovants adaptés au contexte africain.

Pour les partenaires de développement et les institutions internationales, nous garantissons un impact mesurable grâce à des indicateurs de performance clairs et des rapports réguliers. Nous assurons la transparence par une gouvernance renforcée et la traçabilité des fonds. Nous promouvons la durabilité par la transition de la dépendance aux subventions vers l'investissement structuré. Nous simplifions la coordination en servant de point focal unifié pour les initiatives de développement numérique. Pour la jeunesse africaine et la société civile, nous créons des opportunités d'emploi à travers des programmes complets de formation aux compétences. Nous favorisons l'inclusion numérique par une connectivité étendue aux zones mal desservies. Nous permettons une participation significative à travers des forums consultatifs réguliers. Nous soutenons l'innovation locale par un financement dédié aux startups africaines et aux entreprises technologiques.

APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE

Mon mandat sera caractérisé par une exécution disciplinée organisée en trois phases distinctes:

La première année se concentrera sur l'établissement de bases solides. Cela comprend la réalisation d'un audit complet des capacités et processus organisationnels, le lancement d'initiatives pilotes d'harmonisation avec les États membres volontaires, la création de l'unité de préparation de projets, l'opérationnalisation du Fonds Africain pour l'Intelligence Artificielle, et la mise en place de mécanismes de réponse rapide pour les défis régionaux.

La deuxième année accélérera la mise en œuvre à travers tous les piliers stratégiques. Les initiatives pilotes seront étendues en fonction des leçons apprises. L'harmonisation réglementaire s'étendra à des pays supplémentaires. Des programmes de formation à grande échelle seront déployés. Les centres régionaux d'opérations de sécurité deviendront pleinement opérationnels.

La troisième année consolideront les acquis et institutionnaliseront les approches réussies. Les cadres harmonisés seront généralisés dans la majorité des États membres. Les initiatives éprouvées seront étendues à l'échelle continentale. Les mécanismes de financement innovants seront pleinement institutionnalisés. Le leadership africain dans la gouvernance numérique mondiale sera fermement établi.

Tout au long de cette période, les progrès seront suivis par rapport à des indicateurs spécifiques et mesurables. Des rapports de performance trimestriels seront publiés et rendus accessibles à toutes les parties prenantes. La transparence et la responsabilité seront les marques distinctives de mon administration.

POSITIONNEMENT ORGANISATIONNEL

À la conclusion de mon mandat, l'Union Africaine des Télécommunications sera reconnue à travers le continent et mondialement selon cinq capacités distinctes.

Premièrement, comme le catalyseur de la connectivité intégrée étendue et de l'infrastructure numérique critique qui atteint chaque communauté africaine.

Deuxièmement, comme le champion de la souveraineté numérique et de la cybersécurité, garantissant que l'Afrique contrôle son destin numérique et protège ses citoyens et institutions contre les cybermenaces.

Troisièmement, comme le moteur de la transformation numérique sectorielle et de l'innovation locale, soutenant l'application des technologies numériques à travers tous les secteurs économiques tout en encourageant les innovateurs africains. Quatrièmement, comme le levier de mobilisation des ressources de transformation, notamment le financement transparent et traçable ainsi que le capital humain qualifié essentiel au développement numérique durable.

Cinquièmement, comme l'organisation de référence pour l'efficacité et la proactivité, démontrant que les institutions africaines peuvent atteindre l'excellence en matière de gouvernance et de prestation de services.

UNE AFRIQUE TRANSFORMÉE

La mesure ultime du succès ne se trouvera pas uniquement dans les réalisations organisationnelles, mais dans la transformation des vies et des moyens de subsistance africains. J'envisage une Afrique où la connectivité, les données et l'intelligence artificielle deviennent des actifs stratégiques souverains au service des priorités de développement continental. J'envisage une Afrique où l'innovation numérique est financée de manière durable, mesurable dans son impact et inclusive dans ses bénéfices. J'envisage une Afrique où les interconnexions essentielles entre infrastructure, talent, réglementation et capital ont été établies, libérant une innovation sans précédent. J'envisage une Afrique où un nouveau paradigme financier s'est installé, transformant notre continent d'un bénéficiaire d'aide en une destination d'investissement privilégiée.

Ce n'est pas un rêve lointain. C'est une réalité réalisable à notre portée, à condition que nous nous engagions à une exécution disciplinée, une gouvernance transparente et une collaboration authentique entre tous les groupes de parties prenantes.

Engagement

Je m'engage à diriger une Union Africaine des Télécommunications proactive, transparente et résolument axée sur la production de résultats.

Mon leadership sera fondé sur un dialogue permanent avec les États membres, les régulateurs, les opérateurs et la société civile.

Je maintiendrai une responsabilité stricte à travers des rapports de performance réguliers et publics. Je défendrai l'innovation dans les approches et les solutions tout en veillant à ce qu'aucune partie prenante ne soit laissée pour compte dans notre parcours numérique collectif.

Je m'efforcerai de faire de l'Union Africaine des Télécommunications le catalyseur qui permet à chaque citoyen africain, à chaque entreprise africaine et à chaque gouvernement africain de saisir les opportunités illimitées de l'ère numérique.

Je sollicite respectueusement votre confiance et votre soutien pour transformer cette vision en réalité tangible au service de notre continent.

Soumis pour considération par les États membres de l'Union Africaine des Télécommunications